

Université du 7 novembre à Carthage
IHEC – CARTHAGE

Session de contrôle : juin 2009.

Année : 1^{ère} L.A.C et L.F.G
Matière : Droit I
Durée : 2 heures.

Traitez les questions suivantes :

I / Questions théoriques : (12 points)

- 1- Définir la convention internationale et préciser sa place dans la hiérarchie des règles
- 2- Qu'est-ce qu'une juridiction d'exception ? Illustrer par deux exemples.
- 3- Le droit réel : définir et indiquer ses catégories.
- 4- Par quoi se traduit la fin de la force obligatoire de la règle de droit ? Expliquer.

II / Consultation : (8 points)

M. Ameer a vendu par un acte notarié en date du 15 janvier 2009, sa villa située dans un quartier chic de Tunis, à M. Slim, grand industriel de la ville de Béja pour un prix de 350000 dinars. Lorsqu'il a pris possession de cette villa, il a constaté avec grande surprise que toutes les unités de climatisation ont été désencastrées par le vendeur. Contacté par l'acheteur, M. Ameer a nié avoir enlevé ces unités et il a ajouté que, de toutes les manières, ces unités ne sont pas comprises dans la vente. A titre de représailles, M. Slim décide de faire recours en justice afin d'obtenir la restitution de ces unités.

Il vous est demandé de préciser :

- 1- Si les unités de climatisation sont, à défaut de précision dans l'acte notarié, comprises dans la vente. Justifier votre réponse en droit.
- 2- Si M. Slim est en droit de prouver par témoignage l'enlèvement par le vendeur de ces unités. Devant quelle juridiction doit-il intenter son action ?